



La présente édition de septembre de la Newsletter sur la coopération mondiale met l'accent sur les défis actuels relatifs à l'équité entre hommes et femmes en Afrique. L'article du mois, rédigé par Christopher Dapaah, parle de la situation du mariage d'enfants et des raisons qui perpétuent ce phénomène social répandu et troublant dans de nombreuses communautés africaines. L'auteur fait également part de son opinion concernant certaines mesures politiques envisageables et susceptibles d'être introduites afin de réduire le mariage d'enfants, et un jour d'y mettre fin.

L'article rédigé par Julie Newton illustre l'importance d'adopter le point de vue de l'équité entre hommes et femmes dans le cadre de la protection sociale, elle souligne ainsi que des politiques de protection sociale sourdes à la question du genre risquent de pérenniser les inégalités entre hommes et femmes en Afrique subsaharienne. L'auteur démontre comment l'attention portée à la question du genre dans l'élaboration des programmes de protection sociale peut améliorer leur efficacité en permettant un développement plus inclusif. A toutes fins utiles, l'article présente également une vue d'ensemble des concepts majeurs en termes d'équité entre hommes et femmes et de protection sociale, ainsi qu'un panorama d'expériences nationales.

Nous publions également dans ce numéro des informations relatives au lancement récent du Partenariat mondiale pour la protection sociale à New York.

Sergei Zelenev, Directeur exécutif du CIAS et rédacteur de la Newsletter

[suite page 2](#)

ZOOM

Mettre un terme au mariage d'enfants en Afrique-
quelles solutions?

2

Elaborer une protection sociale réceptive à la question
du genre pour permettre un développement inclusif en
Afrique subsaharienne

9

suite de la page 1

METTRE UN TERME AU MARIAGE D'ENFANTS EN AFRIQUE-QUELLES SOLUTIONS?

Par Christopher Dapaah

Dans plusieurs pays d'Afrique, les communautés reconnaissent de plus en plus le mariage d'enfants comme un sérieux défi. Le mariage d'enfants concerne de manière disproportionnée les jeunes filles qui sont bien plus susceptibles d'être données en mariage jeunes que les jeunes garçons. Pour nombre de ces filles, le mariage avant l'âge de 18 ans, voire bien plus tôt, est une tragédie personnelle et perturbante aux conséquences dévastatrices et durables.

Les données montrent qu'aujourd'hui à travers le monde, on dénombre plus de 700 millions de femmes qui se sont mariées à un jeune âge. 17% d'entre elles, 125 millions donc, vivent en Afrique (UNICEF, 2016).

Approximativement 39% des filles en Afrique subsaharienne sont mariées avant l'âge de 18 ans, et 12% avant l'âge de 15 ans. Tous les pays africains sont confrontés au défi du mariage d'enfants, qu'ils connaissent une prédominance du mariage d'enfants, comme au Niger (76%), ou des taux plus bas, comme en Algérie (3%). Le mariage d'enfants est répandu en Afrique de l'Ouest et centrale (42%), ainsi qu'en Afrique de l'Est et en Afrique du Sud. 17 pays africains figurent sur la liste des 20 pays aux taux les plus élevés de mariage d'enfants (UNICEF, 2016). Mais il ne s'agit pas que d'un problème africain, des pays comme le Bangladesh, l'Inde et le Nicaragua sont aussi sur la liste, et plusieurs autres pays sont confrontés à ce défi majeur. En plus des pays mentionnés ci-dessus, le Brésil, l'Indonésie et le Mexique se trouvent parmi les 10 pays dont les nombres absolus de mariées enfants sont les plus élevés (UNICEF, 2016).



Christopher Dapaah

President, ICSW- West and Central Africa Region
Resource Link Foundation, Ghana

L'envergure du problème a généré une série d'interventions politiques destinées à le traiter. Plusieurs programmes reconnaissent la multitude de facteurs qui rendent possible la persistance du mariage d'enfants, et tentent des approches intégrées qui engagent les communautés, familles et décideurs politiques, tout en essayant d'améliorer l'éducation et les compétences des filles et par là, leurs opportunités et leur autonomisation.

Plusieurs accords internationaux des droits de l'homme condamnent le mariage d'enfants, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Tous ces accords appellent à qualifier le mariage d'enfants de pratique néfaste, et appellent à la protection des droits des enfants contre toutes les formes de maltraitance de l'enfant.

Le mariage précoce entraîne une procréation

précoce, ce qui va de paire avec des taux significatifs et élevés de mortalité maternelle et de morbidité maternelle, ainsi que des taux élevés de mortalité infantile. Tomber plusieurs fois enceinte à un âge précoce est dangereux pour la mère et pour l'enfant, étant donné que les corps des jeunes mères ne sont habituellement pas assez formés pour enfanter. En outre, le mariage d'enfants a des effets négatifs sur l'éducation des filles et sur leurs opportunités de vie ; souvent ces mariages mettent pratiquement un terme à leur éducation.

Le mariage d'enfants transmet la pauvreté cyclique, la santé précaire et le faible niveau d'éducation d'une génération à l'autre. Des filles issues de familles pauvres sont plus susceptibles que des filles issues de familles aisées d'être mariées jeunes. Les filles qui se marient jeunes ne disposent généralement pas de l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions importantes relatives à leur santé, comme la pratique d'une contraception moderne pour éviter des grossesses non désirées. Le manque d'éducation limite la vision de la jeune fille et sa compréhension des compromis, et sans qualifications, sans possibilité de se déplacer et sans connexions, elle en est réduite à surmonter la pauvreté, par ses propres moyens, pour elle-même, ses enfants ou sa famille. Les jeunes filles mariées à des hommes âgés aux comportements sexuels imprudents sont également exposées aux IST, notamment l'infection du VIH, sans pouvoir faire quoi que ce soit.

Les indicateurs nationaux et internationaux sur la santé maternelle, l'éducation et la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le VIH/SIDA, et les inégalités entre hommes et femmes sont tous négativement liés à des taux élevés de mariages d'enfants. En effet, le mariage d'enfants nuit aux cibles globales destinées à réduire la pauvreté dans le monde.

FACTEURS

Les causes du mariage d'enfants sont communes à toute l'Afrique. « Il se peut que les parents donnent leur fille à marier en raison de pauvreté ou par peur pour leur sécurité. La tradition et les stigmates de s'écarter des traditions perpétuent le mariage d'enfants dans beaucoup de communautés. Dans une large mesure, l'inégalité entre les sexes et le peu de valeur accordée aux filles sont à la base de ces pratiques. » (Cf. : <http://www.girlsnotbrides.org/where-does-it-happen>)

Les spécificités et la gravité de la situation diffèrent souvent au sein du pays. Par exemple, le taux de mariage d'enfants dans la région du Haut Ghana oriental est actuellement de 38%, la région du Haut Ghana occidental a enregistré 39%, la région du Nord, 36%, la région Occidentale 37%, la région de Brong Ahafo 32%, la région de la Volta 33%, la région Centrale a un taux de 26% et la région d'Ashanti a enregistré 19%. Les zones urbaines et les villes principales sont en meilleure posture : la région du Grand Accra et les régions orientales ont enregistré le taux le plus bas de mariage d'enfants, chacune de 11%. Ceci montre clairement qu'il faut mener une plus grande sensibilisation et créer une prise de conscience, tout particulièrement dans les régions où les taux de mariage d'enfants dominent le plus, et les solutions doivent être élaborées localement. Dans les zones rurales, la situation demeure inquiétante – au moins un tiers des femmes des villages au Ghana ont été mariées alors qu'elles étaient enfants.

Bien que la plupart des pays africains aient fixé l'âge légal pour se marier à 18 ans, les lois sont rarement respectées, puisque la pratique de marier les enfants jeunes est soutenue par la tradition et par les normes sociales. Comme mentionné ci-dessus, le mariage d'enfants est profondément enraciné dans la pauvreté, dans l'inégalité entre les sexes, dans la violence persistante fondée

sur le sexe et dans la discrimination sexuelle. Malheureusement, cette pratique est soutenue par des traditions et par la culture. La pratique est très commune dans les zones rurales où les perspectives des filles peuvent être limitées. Dans de nombreux cas, les parents arrangent ces mariages et les jeunes filles n'ont pas le choix. En conséquence, certaines sociétés croient que le mariage précoce protégera les petites filles des attaques et des violences sexuelles et y voient un moyen de s'assurer que leurs filles ne tombent pas enceintes en dehors du mariage et jettent « le déshonneur sur la famille ».

Parmi les pays africains, le Niger – un des pays les moins développés – est un exemple très parlant de l'impact préjudiciable du mariage d'enfants, avec le taux le plus élevé de mariages d'enfants au monde, 3 filles sur 4 se marient avant leur 18^e anniversaire. La pauvreté est un facteur majeur du mariage d'enfants au Niger, lorsque les parents pauvres cherchent à améliorer leur situation économique et cherchent à promouvoir leur statut social aux dépens de leurs filles à marier.

Dans certaines zones du pays, les taux sont même plus élevés : dans la région de Diffa, 89% des filles se marient alors qu'elles sont enfants. Le lien entre l'absence d'éducation et la prédominance du mariage d'enfants est particulièrement évident au Niger : 81% des femmes âgées de 20 à 24 ans sans éducation et 63% de celles ne disposant que d'une éducation primaire se sont mariées ou ont été mises en union à l'âge de 18 ans, quand c'en sont seulement 17% lorsqu'elles ont une éducation secondaire ou plus élevée (UNICEF, 2016).

Etant donné ces taux exceptionnellement élevés, les recherches récentes menées par le Centre international sur les femmes (ICRW) et par la Banque mondiale suggèrent que mettre fin au mariage d'enfants au Niger

pourraient économiser plus de 25 milliards de dollars au pays dans les 15 prochaines années. (Cf. : <http://www.icrw.org/events/early-findings-economic-impacts-child-marriage-study-november-19>)

Le mariage d'enfants aggrave non seulement l'isolement social mais prend également au piège les filles dans un cycle de pauvreté et d'inégalités entre les sexes, en plus des graves complications de santé. La mortalité et la morbidité maternelles élevées prédominent chez les mariées enfants. Les mariées enfants ont un risque plus élevé de mourir de complications lors de la grossesse, comme une hémorragie, ou elles peuvent développer des fistules obstétricales qui ont elles aussi des impacts négatifs significatifs sur leur vie, que ce soit pour leur santé, leurs relations sociales ou leur état psychologique.

Les mariées enfants ont souvent un risque plus élevé de contracter le VIH, parce qu'elles épousent souvent un homme plus âgé au comportement débauché et dont l'histoire sexuelle est incertaine. Les mariées enfants montrent souvent des signes symptomatiques d'abus sexuel et de stress post-traumatique, comme des sentiments de désespoir, d'impuissance et de dépression profonde.

ETAPES JURIDIQUES

Dans plusieurs pays africains, les gouvernements admettent les conséquences néfastes des pratiques et normes en place dans cette zone. Le mariage d'enfants est perçu comme une violation des droits de l'homme et un certain nombre d'instruments juridiques aux niveaux national, continental et international le prennent en compte. L'Union Africaine (UA) encourage surtout les politiques relatives aux droits des jeunes personnes ; par exemple, la Priorité stratégique n°5 du plan de stratégie 2014-2017 de l'UA récemment mise en place a une incidence sur les droits des enfants et des

jeunes, lorsqu'il s'agit de promouvoir des normes communes car elle soutient l'adaptation et la mise en œuvre d'instruments aux niveaux régional et national, ainsi que le contrôle du processus de mise en œuvre par les Etats membres et garantit la notion de responsabilisation. Le lancement, le 29 mai 2014, de la campagne de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage d'enfants en Afrique était une étape importante. La campagne vise à accélérer les changements sur le continent : elle encourage les gouvernements africains à développer des stratégies de sensibilisation quant à l'impact néfaste du mariage d'enfants et des stratégies pour remédier à cet impact, et cherche à stimuler et accélérer le mouvement qui mettra fin au mariage d'enfants.

L'Acte des enfants insiste encore plus sur le fait de fixer l'âge minimal pour se marier au Ghana à 18 ans et déconseille l'abandon scolaire des enfants au motif du mariage. La section 92 affirme qu'une personne est coupable d'enlèvement de jeune fille si, en ayant l'intention de l'inciter à épouser une autre personne, elle la soustrait de manière illégale de sa possession et de sa garde légales et la retient. La section 109 affirme aussi clairement que forcer une personne contre sa volonté à se marier est illégal, tandis que l'Acte des enfants stipule également que le mariage d'enfants forcé est illégal (sec. 13 et 14). L'Acte sur la violence domestique, (Acte 732), 2007, section 1 (b), définit la violence domestique, entre autres, comme « un confinement forcé et la détention d'autrui ».

Lois interdisant le mariage précoce au Ghana.

Le Ghana a été le premier pays à ratifier la Convention de l'ONU sur les droits des enfants, qui appelait à l'abolition des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants. Le niveau de la sanction est en général une peine de prison ; un minimum de cinq ans d'emprisonnement sans possibilité de payer une amende. Conformément aux normes internationales, la Constitution de 1992 et l'Acte des enfants (Acte 560) définissent tous deux un enfant comme étant une personne âgée de moins de 18 ans.

La section 14 de l'Acte stipule qu'une personne ne devra pas forcer un enfant à se fiancer, ni à être l'objet d'une dot, ni à se marier.

L'Acte d'amendement du Code criminel (Acte 554) interdit la contrainte dans le mariage et le fait de donner une fille en mariage sans son consentement. La section 100 de l'Acte

OBSTACLES

C'est une lapalissade que de dire que le fondement du progrès de toute société se trouve dans l'éducation des citoyens. L'éducation est importante pour tous les enfants, fille ou garçon. Les femmes instruites et en bonne santé sont autonomes, et sont plus productives, elles contribuent ainsi à une productivité nationale et à un PIB plus élevés. Elles dépensent plus d'argent dans l'alimentation, le logement, l'éducation et les activités générant des revenus, ce qui contribue à réduire les niveaux de pauvreté. Malheureusement, beaucoup de femmes sont privées d'une éducation formelle et ce, en raison de plusieurs facteurs. Avant tout, il faut tenir compte du coût de l'éducation –la préférence des familles va souvent aux garçons, si financièrement elles ne peuvent pas se permettre d'offrir une éducation à tous leurs enfants. Pour alléger le fardeau financier de l'éducation qui repose sur les familles, un des moyens dont dispose le gouvernement est le recours aux interventions de la protection sociale, tels que les programmes de repas scolaires et la mise en place de bourses pour inciter à envoyer les filles à l'école. Il existe

également un problème avec les normes sociales et culturelles dominantes, certes, bien ancrées et particulièrement difficiles à aborder. Les prédispositions culturelles envers les inégalités entre hommes et femmes, évidentes dans certaines communautés africaines, représentent de puissants freins à l'éducation des femmes ; les praticiens du développement social et les travailleurs sociaux combattent ces obstacles lors de divers forums et plateformes, mais les résultats ne sont pas toujours positifs. Par exemple, la culture traditionnelle du Ghana n'a pas toujours une opinion positive des femmes qui optent pour des niveaux d'éducation plus élevés, surtout celles vivant dans les zones rurales.

Dans plusieurs communautés rurales d'Afrique, les filles ne sont toujours pas en mesure d'avoir le même niveau de vie que leurs homologues masculins en raison de tâches ménagères lourdes, ce qui rend leur présence à l'école difficile et se reflète sur leurs performances académiques. Un des moyens pour résoudre ceci consiste à accorder une plus grande valeur pratique à l'éducation des femmes, de sorte à ce que les attitudes culturelles évoluent graduellement jusqu'à accepter que les femmes constituent une partie vitale de l'économie, ce qui éradiquerait les objections à l'éducation des femmes, dont les racines se trouvent dans la tradition.

La grossesse des adolescentes, le mariage précoce et le VIH/SIDA ont aussi des effets néfastes sur l'éducation des femmes, en particulier dans les hauts niveaux d'éducation. Malheureusement, beaucoup de filles tombant enceintes, se mariant tôt ou contractant le VIH/SIDA ne restent pas à l'école en raison de stigmatisations. Les travailleurs sociaux déconseillent ces pratiques malheureuses et encouragent les filles à fréquenter les établissements scolaires, en les incitant à rester à l'école

également une réduction de la taille des familles car les filles ont connaissance des méthodes contemporaines de planning familial, les femmes sont plus facilement capables de gagner un revenu grâce à leur participation aux affaires et aux activités économiques, et bien d'autres effets positifs pour les individus et la société dans son ensemble.

À l'échelle nationale, les agences gouvernementales et les organisations non gouvernementales doivent collaborer plus efficacement avec les organisations internationales et régionales afin d'assurer une utilisation efficace des ressources rares pour traiter les causes du mariage d'enfants. Comprendre les facteurs complexes qui se cachent derrière ces pratiques pourrait aider à trouver les solutions les plus adéquates.

En tout premier lieu, il est nécessaire de faire appliquer l'âge minimum légal pour le mariage afin de protéger les droits des filles. Les juges et les organes répressifs doivent pour cette raison recevoir une formation adéquate, et un système d'enregistrement des naissances fiable devrait être mis en place afin d'assurer que les filles disposent d'un document attestant de leur âge. Traiter les préoccupations religieuses et sensibiliser les chefs religieux aux dangers du mariage précoce devraient être des composantes majeures des actions à mener.

Les familles et communautés doivent devenir d'importants partenaires dans le développement des programmes scolaires et la gestion de l'éducation des enfants. Les parents, surtout les pères, en plus de satisfaire à certains besoins fondamentaux de la jeune fille, devraient cesser d'organiser des mariages d'enfants. Les parents ne devraient pas hésiter à déposer plainte auprès des autorités compétentes lorsqu'ils sont soumis

La croissance économique doit être inclusive afin d'offrir des emplois durables et de promouvoir l'égalité.

L'éducation est un outil pour réduire la pauvreté car elle permet d'obtenir un emploi, de s'exprimer dans le processus de prise de décisions et d'acquérir des connaissances dans le domaine des droits de l'homme, en ce qui concerne les questions relatives au mariage d'enfants.

L'éducation des femmes, en particulier l'éducation des filles, est devenue une préoccupation mondiale, et les pays africains ne font pas exception. Il est évident que, lorsque les filles reçoivent une éducation de qualité, elles peuvent apporter d'immenses contributions à la société. Le Dr. Kwegyir Aggrey, un universitaire du Ghana, a fait remarquer : « Si nous instruisons un garçon, nous instruisons une personne, mais si nous instruisons une fille, nous instruisons une famille et toute une société. »

L'éducation— des parents comme de leurs filles— demeure un moyen puissant d'empêcher le mariage d'enfants, facilite la scolarisation et l'alphabétisme, et pose les jalons d'une éducation ultérieure. Selon une étude réalisée en Egypte en 2012, les parents instruits étaient plus susceptibles de laisser leurs filles aller à l'école et moins susceptibles de les donner en mariage à un jeune âge, contrairement à des parents qui étaient peu, voire pas du tout instruits.

Dans leurs campagnes de sensibilisation, beaucoup d'organisations de la société civile insistent sur le fait qu'en plus d'empêcher les mariages précoces, le fait d'envoyer les filles à l'école a pour avantages d'augmenter l'alphabétisme qui permet de stimuler le développement économique, de réduire le trafic humain (les femmes sont les plus vulnérables lorsqu'elles ne sont pas instruites et qu'elles sont pauvres) ; cela entraîne

autant que les garçons, si possible. Néanmoins, les résultats varient souvent d'une région à l'autre.

Une autre barrière à l'éducation des femmes dans certains pays d'Afrique est l'insécurité qu'expérimentent les filles dans la salle de classe en raison du harcèlement sexuel, phénomène répandu, que les camarades de classe et les enseignants font subir aux fillettes. Les fillettes devraient se sentir en sécurité et être traitées de manière égale dans la salle de classe, mais ce n'est souvent pas le cas. Une des leçons majeures à retenir est que les enseignants et les élèves doivent recevoir une formation destinée à les sensibiliser à la question de l'égalité entre les sexes.

Dans certains cas aussi, les parents négligent leurs devoirs envers leurs filles en n'assurant pas leurs besoins fondamentaux. Beaucoup des enfants abandonnées de fait, même lorsqu'elles souhaitent finir leur scolarité, se retrouvent contraintes d'abandonner l'école en raison d'un malheureux concours de circonstances, comme quitter une ville ou un village pour réussir à joindre les deux bouts ou trouver d'autres moyens pas toujours légaux pour gagner sa vie, notamment la prostitution.

METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS

Dans le cadre de la quête visant à mettre fin au mariage d'enfants, trouver des solutions requiert des efforts de tous les secteurs, de travailler à tous les niveaux et de prendre des décisions qui prennent en considération les spécificités locales. En plus de cela, des étapes évidentes sont nécessaires.

Comme on le sait, la pauvreté va plus loin qu'un manque de revenus et de ressources nécessaires à assurer les moyens de subsistance. Elle se manifeste par la faim et par la malnutrition, par un accès limité à l'éducation et à d'autres services fondamentaux, par la discrimination et par l'exclusion sociale, ainsi que par le manque de participation à la prise de décisions. La

aux traditions de la communauté. L'établissement, dans les communautés, de groupes consultatifs destinés aux filles afin d'augmenter l'estime de soi des élèves filles et d'endiguer le harcèlement a fait ses preuves.

Les médias pourraient jouer un rôle plus efficace dans l'éducation des citoyens sur les effets négatifs du mariage précoce et ainsi contribuer à éviter ces pratiques.

CONCLUSIONS

Le mariage d'enfants pèse lourd sur les individus, sur les familles et sur les sociétés, perpétuant un cycle générationnel de pauvreté, un faible niveau d'éducation, une procréation précoce et une santé précaire.

Un engagement politique régional collectif est nécessaire afin de relever ce défi, la collaboration entre les organes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales en sera facilitée et fera prendre conscience aux communautés de l'importance de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des conséquences néfastes du mariage d'enfants. Mettre un terme au mariage d'enfants demande des efforts collectifs à tous les niveaux : politique, socioéconomique, judiciaire et religieux. L'éducation est un facteur de protection majeur contre le mariage d'enfants. Etre solarisées permet aux filles d'acquérir des connaissances et des compétences de sorte à ce qu'elles soient capables de mieux organiser leur propre vie et de retarder leur mariage jusqu'à un âge décent. En conséquence, il est vital que l'éducation planifie l'intégration d'activités de sensibilisation à ces questions, en particulier le but de mettre un terme au mariage d'enfants. Des politiques universelles et des programmes sont nécessaires pour aider toutes les filles de moins de 18 ans à être scolarisées et à rester en dehors du « marché du mariage », et les lois existantes destinées à empêcher les tuteurs d'autoriser des

mineurs à se marier doivent être appliquées.

Mettre un terme au mariage d'enfants permettrait de protéger les droits des filles à l'éducation et à la protection, de sauver les vies de jeunes mères et de leur nouveau-né, et d'améliorer la santé et le bien-être des familles. Étant donné que les familles ont une influence considérable sur les mariages de leurs filles, elles doivent être étroitement mises à contribution dans l'élaboration des solutions, et elles sont indispensables pour assurer une transition saine vers l'âge adulte pour toutes les jeunes filles.

Références:

UNICEF State of the World's Children, 2016. New York, 2016

'Girls not brides' platform—
<http://www.girlsnotbrides.org>

International Center for Research on Women (ICRW) platform-- <http://www.icrw.org/>

Conseillère senior à l'Institut royal des Tropiques d'Amsterdam

Elaborer une protection sociale réceptive à la question du genre pour permettre un développement inclusif en Afrique subsaharienne

Par Julie Newton

1. Introduction

Ces dernières années, la protection sociale s'est imposée à l'ordre du jour politique en tant que réaction politique majeure face à la pauvreté chronique et à la vulnérabilité, dans la mesure où elle a un impact positif sur la sécurité alimentaire, le revenu et l'accès aux services fondamentaux. En Afrique subsaharienne, les niveaux persistants de pauvreté et d'inégalités, de chômage et de sous-emploi et un développement élevé du marché informel du travail ont encouragé les gouvernements à adopter la protection sociale comme instrument majeur permettant de parvenir à un développement inclusif. La réussite de la protection sociale s'explique surtout par son rôle catalyseur pour la redistribution et par son potentiel à toucher les plus pauvres. Dans notre cas, le développement inclusif¹ se définit comme « un modèle et un rythme auxquels les pauvres et les groupes les plus vulnérables participent et il se caractérise par une croissance du revenu, une augmentation de l'emploi productif, ainsi que par une réduction des inégalités, dans les dimensions financières comme dans les dimensions non financières du bien-être ».

Bien que citée comme l'une des plus grandes histoires à succès du développement touchant de larges segments des populations pauvres, la protection sociale est critiquée pour ne pas prendre en compte la question de l'équité entre hommes et femmes. Ceci malgré des décennies d'expériences montrant que la féminisation de la pauvreté et les inégalités



Dr. Julie Newton

Conseillère senior à l'Institut royal des Tropiques d'Amsterdam

entre les sexes constituent des facteurs majeurs de pauvreté et que l'autonomisation des femmes contribue à la réduction de la pauvreté. Cet article illustre l'importance d'adopter le point de vue de l'équité entre hommes et femmes dans le domaine de la protection sociale et explique en quoi les politiques de protection sociale sourdes à la question de l'équité entre hommes et femmes risquent d'établir durablement les inégalités entre les sexes. En outre, cela montre en quoi l'attention portée au genre dans l'élaboration des programmes de protection sociale peut améliorer l'efficacité de ces derniers en parvenant à un développement plus inclusif.

2. Conceptualiser la protection sociale et l'équité entre hommes et femmes

La « protection sociale » renvoie aux politiques qui protègent les « ménages pauvres » du risque, réduisent la pauvreté et la vulnérabilité, et régularisent la consommation (**cf. Encadré 1**). La protection sociale offerte par l'Etat¹ peut se diviser en trois catégories : 1) *l'assistance sociale*

(transferts de liquidités/transferts en nature, subventions et dispenses de frais à destination des ménages vulnérables et pauvres), 2) *l'assurance sociale* (comprend les assurances contributives ou subventionnées, notamment l'assurance vieillesse, l'assurance santé et l'assurance-récolte en cas de mauvais temps) et 3) *les approches juridiques et réglementaires* (législation axée sur l'amélioration des opportunités et des normes en matière d'emplois, en général dans le secteur formel, comme le salaire minimal).

Nous avançons qu'une protection sociale qui comprend les éléments de conception qui traitent les causes structurelles de la pauvreté et de la vulnérabilité, fait écho aux approches du genre et du développement qui considèrent ces causes dans le cadre des rapports de force inégaux entre hommes et femmes. L'attention portée au genre reconnaît que les rôles socialement constitués, les relations et le pouvoir relatif assigné aux hommes et aux femmes par une société en particulier, influencent leur capacité à avoir accès à une protection sociale et à en bénéficier (**cf. Encadré 2**). Concevoir des programmes en étant attentif à la question du genre implique de se pencher sur la condition et sur la position de la femme par rapport à l'homme dans le cadre de la protection sociale, et cela met en avant les inégalités qui existent dans les relations entre hommes et femmes au sein du foyer et en quoi ces relations interfèrent dans les rapports de force aux niveaux de la communauté, du marché et de l'Etat. Le point de vue de l'équité entre hommes et femmes contribue à illustrer en quoi la programmation de la protection sociale, bien que traitant les besoins pratiques des femmes, peut renforcer les stéréotypes sexistes traditionnels (à savoir les femmes sont des mères et s'occupent des autres). Le point de vue l'équité entre hommes et femmes peut contribuer à la conception d'une protection sociale transformatrice sexospécifique qui traite les intérêts stratégiques des femmes dès le début. Par exemple, la protection sociale peut inclure des

« formes traditionnelles » du travail.

Afin de discuter ceci plus en détails, nous devons nous pencher plus attentivement sur la protection sociale en lien avec le développement inclusif et ses thématiques potentiellement transformatrices. Pour ce faire, il est utile de considérer le cadre conceptuel de la protection sociale, qui distingue les aspects protecteur, préventif, incitatif et transformateur de la protection sociale (**Encadré 3**). Cette classification dessine le spectre des différents objectifs, en intégrant les formes traditionnelles de protection sociale qui se concentrent sur la gestion du risque et sur l'assistance sociale (filets de sécurité), tout en abordant un plus grand nombre de plans de développement qui traitent les causes premières de la vulnérabilité, afin que les foyers passent de la pauvreté à des « moyens de subsistance durables ».

En pratique, les différents programmes de protection sociale possèdent des objectifs multiples qui se font écho et qui combinent différents instruments. En conséquence, ils ont différents impacts sur les femmes et les hommes, ce qui peut, en même temps, prévenir et favoriser selon la conception et les objectifs du programme. Beaucoup de programmes ont recours à de multiples instruments ainsi qu'à des connexions à des services sociaux supplémentaires, comme le programme *LEAP (Livelihoods Empowerment Against Poverty)* en place au Ghana, qui combine assurance santé sociale et transferts de liquidités.

3. Adopter le point de vue de la question du genre pour la protection sociale: pourquoi « la question du genre importante » ?

On peut argumenter en faveur du point de vue de la question du genre pour aborder l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et la gouvernance de la protection sociale à la fois pour des motifs instrumentaux et pour des

motifs éthiques. Non seulement ce point de vue renforce l'impact global d'un programme et réduit les impacts négatifs indésirables, mais du point de vue éthique, il est aussi important dans la considération des droits. Si la protection sociale est censée avoir un impact transformateur à un niveau plus systémique et donc commencer à traiter les structures des inégalités, elle doit être soutenue par des interventions qui améliorent l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle des ressources par rapport aux hommes ; qui renforcent leurs capacités, leur capacité à s'exprimer, leur rôle productif en dépassant les idées traditionnelles de « travaux appropriés », leur prise de décisions et leurs initiatives (p.ex. par le biais de l'éducation et en développant leurs compétences entrepreneuriales, leur capacité à s'exprimer et leur confiance en elles) ; et des interventions qui leur apportent un soutien pour dépasser leur rôle normatif de mères et de dispensatrices de soins.

¹Les composantes du développement inclusif sont la transformation économique, la création d'emplois productifs et la protection sociale ([plateforme INCLUDE](#)).

² La protection sociale non-étatique comprend toutes les formes de communautés informelles et les filets de sécurité familiaux comme les coopératives, les associations d'action sociale, les associations funéraires, les associations d'épargnes rotatives et de crédit, et les réseaux traditionnels de solidarité. Tandis que la protection sociale non-étatique domine plus que la protection sociale offerte par l'Etat, il est de plus en plus prouvé que les transferts directs, réguliers et plus prévisibles générés par l'Etat sont plus efficaces sur le long terme. L'Etat demeure l'acteur principal capable de mobiliser les ressources suffisantes pour permettre des politiques de distribution et de redistribution (Holmes & Jones, 2013).

Encadré 3. Cadre conceptuel pour la protection sociale

Objectifs de la protection sociale	Exemples d'instruments
<p>PROTECTEUR (adaptation au risque) : anciens instruments offerts après l'assistance sociale pour porter assistance dans le cadre des problèmes socioéconomiques existants</p> <p><i>Protection immédiate et lutte contre la pauvreté et la privation</i></p>	<p>Transferts de liquidités : allocations de soutien aux enfants, subventions pour le placement familial, retraites sociales, transferts de liquidités inconditionnels</p> <p>Transferts de nourriture : alimentation complémentaire, alimentation thérapeutique</p> <p>Services : dispense des frais de santé, soins à domicile</p> <p>Humanitaire : centres d'accueil pour orphelins et enfants vulnérables (OEV), camps de déplacés internes (IDP) et camps de réfugiés</p> <p>Exemples typiques : transferts de liquidités/transferts en nature, alimentation scolaire, soutien d'urgence</p>
<p>PREVENTIF (diminution du risque) : anciens instruments offerts avant l'assurance sociale pour développer l'aptitude à réagir aux chocs futurs et encourager un risque modéré en optant pour les instruments innovants d'assurance destinés aux pauvres</p> <p><i>Empêcher la privation et les dégâts liés aux stratégies d'adaptation</i></p>	<p>Gouvernement : systèmes de sécurité sociale, réserves stratégiques de céréales, prix des denrées alimentaires stables en toute saison</p> <p>Diversification des moyens de subsistance : programmes comprenant une formation sur les alternatives de subsistance</p> <p>Privé : assurance indexée sur les conditions météorologiques, assurance de propriété commerciale, versements</p> <p>Communauté : épargnes rotatives et groupes de crédits, sociétés d'enterrement/de funérailles, banques de céréales pour les villages, régimes d'assurance santé basés sur la communauté</p>
<p>INCITATIF (réduction du risque) : va plus loin que l'agenda traditionnel sur les filets de sécurité : orientation vers les mécanismes destinés à réduire la pauvreté et la vulnérabilité ; réduire la dépendance et permettre aux pauvres productifs de trouver des moyens de subsistance durables</p> <p><i>Promouvoir la résilience à travers la diversification des moyens de subsistance et renforcer la sécurité</i></p> <p><i>Admet qu'il faut plus qu'un transfert de ressources ou des formes particulières de soutien social pour résoudre les problèmes</i></p> <p><i>Est plus axé sur l'accès des pauvres à l'éducation et aux services de santé ; souligne l'investissement à long terme dans la formation du capital humain</i></p>	<p>Agriculture : subventions aux intrants agricoles, foires aux semences, intrants, kits de lancement, programmes de travaux publics</p> <p>Accès aux transferts de crédit/à la protection Ressources de propriété commune</p> <p>Education : foires de matériel pédagogique, dispense des frais de scolarité, programmes d'alimentation scolaire, transferts de liquidités conditionnels</p> <p>Infrastructure : programme de travaux publics</p>

<p>TRANSFORMATEUR (réduction du risque) : fait reculer l'exclusion sociale et la marginalisation économique, et cible le traitement des causes sous-jacentes de vulnérabilité sociale</p> <p><i>Transforme les relations sociales afin de répondre aux préoccupations relatives à l'équité sociale et sexuelle, à la justice sociale et à l'exclusion sociale</i></p>	<p>Juridique : législation des droits économiques, sociaux et culturels ; mesures anti-corruption ; jurys de citoyens ; campagnes de sensibilisation/anti-discrimination ; législation sur le minimum vital et législation sur le travail décent ; droits des travailleurs (p.ex. congé maternité) ; droits des enfants, éradication du travail des enfants</p> <p>Les transferts de liquidités à eux seuls ne sont pas transformatifs s'ils ne sont pas associés aux composantes des programmes destinés à renforcer la législation sur l'égalité des droits, à provoquer une prise de conscience des enjeux sociaux ou à promouvoir la mobilisation sociale. Des actions sont requises pour renforcer la sensibilisation sur l'égalité des droits auprès de tous les membres d'un foyer et de la communauté au sens large.</p> <p>Exemples typiques : d'autres instruments de protection sociale, tels que les transferts de liquidités, qui combinent la prise de conscience de l'égalité des droits et traitent la stigmatisation.</p>
--	--

Sources : Adapté de Davies & McGregor (2009) ; Devereux & Sabates-Wheeler (2004) ; Devereux & Sabates-Wheeler (2008)

Les dimensions majeures du point de vue de l'équité entre hommes et femmes

Ceux qui travaillent dans le champ du genre et de la protection sociale ont constaté que les caractéristiques suivantes étaient incontournables pour adopter un point de vue d'équité entre les sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle, la gouvernance et dans l'évaluation de la protection sociale.

L'approche par les stades de vie : De nombreux régimes de protection sociale ne sont pas réceptifs à la question du genre et tendent à se concentrer sur le risque économique. Pour traiter les causes sous-jacentes de l'exclusion, les régimes de protection sociale doivent traiter les effets des différents risques pour les hommes et pour les femmes, de manière différente, selon les différents stades de la vie auxquels ils se trouvent (enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse) (Stuckelberger, 2010; Tessier et al., 2013; Sabates-Wheeler & Kabeer, 2003;

Holmes & Slater, 2012) (**cf. Figure 1**). Afin que la protection sociale déploie son potentiel transformateur et traite les inégalités, elle doit prendre en compte toutes les formes de discrimination et la manière dont elles font écho à d'autres dimensions sociales, en plus de l'équité, qui empêchent les femmes de jouir du même niveau de droits socioéconomiques que les hommes au cours de leur vie. Par exemple, il est communément admis que le rôle des femmes dans le travail domestique et les soins qu'elles dispensent sans être rémunérées les empêchent de jouir des droits au travail, au repos, aux loisirs, à l'éducation et à la santé. Une femme riche vivant dans un foyer polygame est potentiellement vulnérable à des types de risques différents de ceux auxquels une veuve âgée ou une femme vivant avec le VIH/SIDA est vulnérable. Pour cette raison, il est important que la conception de la protection sociale reconnaisse les différences entre les femmes (hétérogénéité) et le fait que les individus entretiennent des

relations sociales différentes qui influencent leur vulnérabilité aux différents types de risques, en particulier aux stéréotypes, stigmatisations et à la violence aux différents stades de leur vie. De ce fait, une analyse complète de la situation lors de l'étape de la conception du programme est nécessaire pour comprendre les causes sous-jacentes de l'exclusion ou de la marginalisation, de sorte à mieux guider la conception. Des mécanismes réguliers de contrôle et d'évaluation qui prennent en compte l'équité entre les sexes et des mécanismes forts de responsabilisation peuvent garantir que le programme de protection sociale demeure adaptable et réceptif à ces risques. Au sein du discours sur la protection sociale, l'orientation forte vers des approches fondées sur les stades de la vie (par exemple, dans les travaux sur la protection sociale orientée vers l'enfant et orientée vers la nutrition) est prometteuse.

Comprendre les dynamiques de l'équité entre les sexes au sein du foyer et de la communauté : Il faut porter attention aux rôles et relations entre hommes et femmes, en particulier à la manière dont ils affectent la prise de décision et la négociation au sein-même du ménage, le manque de temps et les tâches reproductives liées aux soins que les femmes dispensent sans être rémunérées. Les foyers ne sont pas des unités homogènes, mais des lieux de « négociation » où les femmes et les hommes disposent de capacités différentes pour décider et contrôler comment les transferts sont gérés au sein du foyer. Comprendre l'équité entre les sexes comme « relationnelle » est fondamental, étant donné que les femmes et les hommes négocient la gestion des ressources allouées par la protection sociale (consommation, production et investissement).

Reconnaître les structures : Il faut reconnaître et prendre en compte les structures (à savoir normes, valeurs et institutions) qui renforcent le déséquilibre des forces entre hommes et femmes. Pour que la

protection sociale protège les intérêts stratégiques des hommes et des femmes en tant que citoyens, il est crucial d'établir la protection sociale comme un droit socioéconomique.

Rôle central du point de vue de l'équité entre hommes et femmes

Le rôle central du point de vue de l'équité entre hommes et femmes pour la protection sociale s'illustre dans les discussions portant sur le **ciblage**, la **conditionnalité**, les **impacts indésirables** et **l'autonomisation**, que l'on résume ici brièvement:

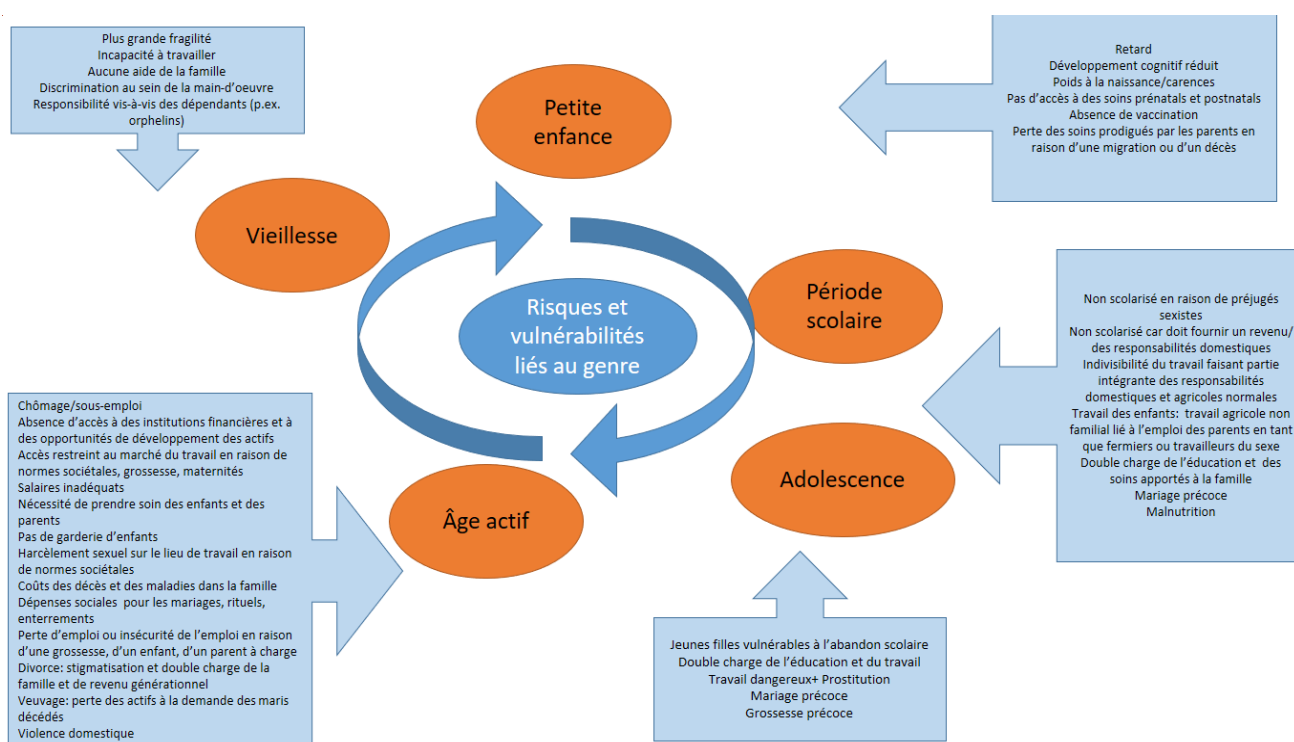
Ciblage: Les femmes sont souvent désignées comme cibles parce qu'elles sont plus susceptibles de dépenser les ressources dans l'intérêt de leurs enfants. Les expériences en Amérique latine avec les transferts de liquidité conditionnels (TLC) des programmes *Bolsa Familia* au Brésil, et *Progres/Oportunidades* au Mexique, ont renforcé les arguments instrumentaux pour cibler les femmes et attacher des "conditionnalités", en démontrant comment améliorer les autres résultats du développement, comme ceux en rapport avec l'éducation et la santé (**Encadré 5**).

Cependant, l'efficacité du ciblage des femmes et l'influence effective au sein du foyer sur l'égalité dans la prise de décisions quant à la gestion de ces transferts, sont moins évidents et varient selon le contexte (Banque mondiale, 2014a). Les défenseurs de l'équité entre les sexes et du développement ont remis en question les déclarations simplistes selon lesquelles cibler les femmes reviendrait simplement à leur accorder une autonomie, puisque cela ignore le processus complexe de négociation existant au sein du foyer (Holmes & Jones, 2013, 2010a, 2010b; de la O Campos, 2015). Les dernières recherches au Burkina Faso démontrent que, tant que le transfert est « conditionnel », le fait de le donner au père ou à la mère influe tout autant sur la demande de services de santé préventifs (Akresh et al., 2012). Cependant, on s'accorde sur le fait qu'en Afrique subsaharienne, il est

nécessaire d'approfondir les recherches, en particulier sur la question de savoir si le

ciblage des mères ou des pères, la conditionnalité ou d'autres facteurs, ont un impact sur les résultats.

Figure 1. Risques liés au genre selon les stades de la vie



Source : Luttrell & Moser (2004) ; Sabates-Wheeler & Kabeer (2003)

Conditionnalité : Le degré d'efficacité avec lequel les femmes tirent des avantages des conditionnalités et la nécessité de ces dernières font l'objet d'importants débats (Samson, 2013). Les conditionnalités relatives à la scolarisation des filles peuvent modifier le comportement des parents par rapport à la décision d'inscrire leurs filles à l'école et de les y laisser. Au Malawi, le programme de transferts de liquidités *Zomba* a entraîné une progression de la scolarisation chez les filles ainsi qu'une réduction des taux de mariage précoce et de grossesse chez les adolescentes (Baid et al. 2009). Les recherches récentes au Burkina Faso ont conclu que la conditionnalité avait permis d'augmenter le nombre d'inscriptions des enfants plus marginalisés (p.ex. les filles, les enfants moins valides, les jeunes enfants) qui sont rarement la priorité des parents, lorsque la question des ressources pour l'éducation de ces derniers se pose (Akresh et al., 2013). Alors que les transferts de liquidités conditionnels peuvent déclencher des comportements où la santé joue un rôle important et développer le recours aux services de santé, en particulier les services relatifs aux soins avant et après la naissance (ce que montre l'expérience en Amérique latine), en Afrique subsaharienne, la question des services de qualité est préoccupante.

Les conditionnalités sont critiquées pour le fardeau qu'elles font peser sur les femmes qui doivent à tout prix remplir les conditions d'obtention. L'instauration des conditions ne tient pas compte du fait que les femmes et les filles ne sont peut-être pas en mesure de s'y tenir parce que les services sociaux sont trop éloignés, parce qu'il existe des risques relatifs à leur sexe, qui ont une incidence dans l'accès aux services, ou parce que les coûts des transports sont trop élevés. Les mères peuvent ne pas vouloir profiter de certains services sociaux en raison d'attitudes discriminatoires de la part des personnels ou bien participer leur est impossible car le consentement de leur mari est obligatoire.

La conditionnalité fait aussi l'objet de critiques pour sa vision paternaliste de l'action sociale, en particulier par la manière dont elle renforce le rôle des mères en tant que « représentantes de l'Etat », responsables de remplir des objectifs importants pour la génération suivante, sans que leurs propres options soient prises en compte. Plus important encore, la conditionnalité laisse les hommes en dehors des responsabilités familiales et domestiques et ignore le potentiel du rôle productif que les femmes pourraient jouer.

Impacts négatifs indésirables : Beaucoup de programmes de protection sociale partent du principe qu'un foyer est homogène, et ignorent les relations au sein même du foyer et la position de négociation souvent inégale des femmes au sein du foyer. Même bénéficiaires, toutes les femmes ne sont pas en mesure de contrôler la manière dont le revenu est réparti au sein du foyer. Dans le pire des cas, sans mesures supplémentaires appropriées et intégrées au programme de protection sociale (à savoir des sessions de sensibilisation prévues pour les hommes), les hommes et d'autres membres de la communauté peuvent rejeter les femmes, lorsqu'elles sont bénéficiaires d'une protection sociale. Par exemple, on a rapporté des cas de violences dans des foyers bénéficiaires du programme *Oportunidades* au Mexique (Bell, 2015). De manière similaire, dans les plans de travaux publics, le danger de renforcer les préjugés et les stigmatisations sexistes concernant le « travail des femmes » est réel, ainsi que l'ont illustré des expériences antérieures du *Programme étendu de travaux publics* en Afrique du Sud, par lequel les salaires des femmes étaient fixés en-dessous du salaire minimal et variaient selon la région. Les interventions de la protection sociale qui ciblent les femmes risquent également que les hommes rejettent leurs responsabilités domestiques, ainsi que l'ont montré certains cas des programmes *Pension* et *Child Grants* en Afrique du Sud. On reconnaît qu'il est nécessaire de poursuivre encore les

recherches sur l'effet des transferts de liquidités qui s'adressent aux femmes victimes de violence domestique (Banque mondiale, 2015).

Autonomisation : Alors que les nombreux impacts positifs que la protection sociale a pour les femmes sont sans appel, le degré d'« autonomie » que cette dernière confère aux femmes est discutable, en particulier si elle ne traite pas les relations inégales entre hommes et femmes qui renforcent les préjugés envers les femmes (de la O Campos, 2015; Banque mondiale, 2014a). On peut définir l'autonomisation comme étant « les processus par lesquels ceux à qui on a refusé la capacité de faire des choix acquièrent cette capacité » (Kabeer, 1999, p. 2). Ceci inclut la « capacité de faire des choix stratégiques pour sa propre vie dans le cas où cette capacité a été refusée auparavant » (Kabeer, 2001, p. 19). Ces processus reposent sur l'acceptation que le fait de faire des choix dépend des *ressources* (matérielles et immatérielles), de *l'action* (capacité à définir ses propres objectifs et à agir en conséquence) et des *réalisations* (résultats factuels). Ceci fait référence à la capacité des femmes à agir de manière autonome sur les décisions qui affectent leur vie : contrôle sur les ressources et les actifs, mobilité, estime de soi et confiance (Fultz & Francis, 2013).

Cette interprétation de l'autonomisation illustre comment l'accès aux ressources seul (dans ce cas, les transferts de liquidités ou d'aliments) et le ciblage n'ont pas la même valeur que l'autonomisation. Par exemple, alors que les transferts de liquidités conditionnels peuvent avoir des effets bénéfiques allant d'un soulagement immédiat pour les familles et particulièrement les enfants (école et soins de santé, progression de la scolarisation des filles), ils occasionnent également des coûts, à savoir, le temps nécessaire pour remplir les conditionnalités, et le renforcement du rôle reproductif des femmes comme gardiennes d'enfants et

comme « intermédiaires des politiques orientées vers les enfants ». Dans les programmes de travaux publics, comme le *Productive Safety Net Programme* en Ethiopie, les bénéficiaires femmes ont rapporté que les exigences d'un emploi interféraient avec leurs responsabilités liées à la charge des enfants et leurs responsabilités domestiques, ajoutant un fardeau supplémentaire à leur emploi du temps chargé (Molyneux & Thomson, 2011). Dans des cas plus extrêmes, on constate des retombées nuisibles sur les autres activités du foyer, ce qui conduit à retirer les aînés de l'école afin qu'ils s'occupent des tâches domestiques ou de gardiennage, pendant que leur mère est engagée dans les programmes de travaux publics (Sabates-Wheeler & Roelen, 2011). Certains détracteurs affirment également que les programmes de travaux publics invoquent l'auto-ciblage en raison de lourdes charges de travail, ce qui signifie que seuls les plus démunis choisissent de participer. Dans la pratique, beaucoup de ces programmes confèrent une « autonomie » aux femmes dans le rôle pratique qui correspond à leur sexe (dans la mesure où elles s'occupent des enfants), plutôt que de protéger les intérêts stratégiques correspondants à leur sexe, en leur assignant des rôles qui augmentent et développent leurs capacités productives. En termes de participation des femmes à la prise de décisions, les données montrent que le phénomène tend à se limiter à des domaines spécifiques de dépenses (p.ex. santé de la famille, achat d'aliments, habits, contraception) (De Brauw et al., 2014; Banque mondiale, 2014a).

Pour autant, il ne faut pas négliger les rapports positifs sur le développement des connaissances/de la sensibilisation (p.ex. la nutrition, la santé maternelle), de l'optimisme, de l'estime de soi et de la confiance découlant de la reconnaissance sociale de la part des communautés face aux rôles reproductifs des femmes (Fultz & Francis, 2013). Au contraire, ceci souligne la nécessité d'explorer et de mener des expériences sur la conception de la

protection sociale dans sa dimension transformatrice pour repousser ces entraves dès le début, afin que les programmes puissent engendrer une plus grande autonomie, notamment dans les dimensions identifiées par Kabeer (1999) concernant les ressources, les acteurs et les réalisations.

Les conclusions initiales du pilotage des transferts de liquidités conditionnels en Égypte constituent un exemple de ce qui est réalisable (**Encadré 6**). Ce pilote a été réalisé en co-création avec des décideurs politiques, des militants féministes et des académiciens et son objectif explicite était de remettre en question les dynamiques traditionnelles de l'équité entre hommes et femmes, qui érigent les femmes en mères, tout en ignorant leur rôle productif et leur rôle actif.

4. Le point de vue sur l'équité entre hommes et femmes dans la pratique : exemples de protection sociale selon les stades de la vie

Pour illustrer l'importance d'un point de vue sur l'équité entre hommes et femmes dans la pratique, cette section considère différents instruments de protection sociale susceptibles d'être utilisés tout au long de la vie, p.ex. les transferts de liquidités, les programmes de travaux publics et l'assistance sociale (retraites).

Les transferts destinés aux familles avec enfants et adolescents

Les analyses positives sur les transferts sociaux soulignent les bénéfices multiples de la protection sociale pour les femmes, comme la réduction de la pauvreté, une meilleure alimentation pour les femmes et leurs familles, une meilleure éducation pour les filles, un meilleur accès aux soins de santé, et de meilleurs résultats en matière de nutrition des mères enceintes et allaitantes. Les récents transferts de liquidités s'articulent autour de l'augmentation du potentiel des enfants vivant

dans l'extrême pauvreté, en connaissance de cause du cycle intergénérationnel de la pauvreté. L'impact des transferts sur le foyer et sur la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants a fait l'objet de plusieurs études (Kaplan & Jones, 2013; Adato & Basset, 2008).

En Afrique Subsaharienne, on trouve une série de différents transferts de liquidités qui s'articulent autour du bien-être des enfants, en particulier ceux affectés par le VIH/SIDA, par exemple en Afrique du Sud le *Child Grant*, et au Kenya le *Transfert de liquidités pour orphelins et enfants vulnérables* (OEV). Une évaluation récente de ce dernier a montré que le programme avait un impact positif sur l'éducation des enfants et sur l'économie locale (à savoir une progression de la diversification) et a permis de développer la prise de décisions des femmes dans les foyers bénéficiaires du programme, mais cela n'a pas remis en cause les normes sexospécifiques enracinées dans les structures patriarcales. Certains indicateurs avaient indiqué de manière anticipée que le programme pouvait potentiellement nuire aux mécanismes informels de protection sociale (p.ex. l'adoption informelle, les soins dispensés aux parents ou au sein de la communauté) en raison de jalousies de la part des non-bénéficiaires (Ward et al., 2010; FAO, 2014), ce qui avait suscité une grande inquiétude.

Au Ghana, le programme *Livelihood Empowerment Against Poverty (LEAP)* est un exemple de régime qui combine renforcement économique par des objectifs de protection des enfants, et conditionnalités associées à l'enregistrement des naissances et l'empêchement du travail des enfants et du trafic d'enfants. Le *LEAP* adopte une approche par les stades de la vie, qui reconnaît les différents risques liés au genre selon le stade de vie et montre l'importance de lier l'assurance santé aux transferts de liquidités (**Encadré 7**). Cependant, le potentiel transformateur de ce programme a été revu à

la baisse en raison d'une mise en œuvre insuffisante. Le programme a également renforcé la division sexuelle du travail et les responsabilités des femmes en tant que dispensatrices des soins.

Une analyse de l'impact social de la protection sociale (les transferts de liquidités en majorité) sur la prévention du VIH/SIDA a montré des impacts positifs sur l'autonomie des femmes et des filles et sur leurs initiatives notamment : une réduction des stratégies d'adaptation néfastes (avoir des relations sexuelles avec des partenaires plus âgés et avoir des relations sexuelles en échange de nourriture, d'un abri, de transport ou d'argent) (Adato & Basset, 2012). Les instruments qui ont permis l'augmentation des inscriptions des filles à l'école, des taux d'inscriptions et de scolarisation, et du recours aux services de santé et aux services consultatifs, ont contribué à la prévention du VIH/SIDA.

Les transferts sociaux font souvent l'objet de discussions dans l'optique de garantir le droit des filles à l'éducation et de réduire les différences d'inscriptions entre filles et garçons, comme au Bangladesh avec le Programme *Female Secondary School Assistance* (Gaia, 2015). Les conditionnalités associées à l'éducation des filles signalent aux parents l'importance d'investir dans les filles. Cependant, le degré d'utilisation des transferts au sein des foyers pour avantager les filles doit faire l'objet de recherches plus poussées ; au Bangladesh, le *Vulnerable Group Feeding Programme* va mener des tests analysant les composantes axées sur les adolescents (Save the Children, 2015). A long terme, l'investissement dans les transferts relatifs à l'éducation des filles peut avoir des impacts considérables sur le développement inclusif, et parvenir peut-être à rompre le cycle de la pauvreté grâce à un meilleur accès des femmes et des filles aux marchés du travail (UNICEF, 2015). Une récente évaluation conduite par la Banque mondiale (2014a) montre que l'impact des transferts sur le travail des enfants et sur la scolarisation des

enfants est grandement influencé par les différentes manières dont les filles et les garçons sont intégrés aux activités productives, ce qui souligne la nécessité de nouvelles recherches.

Des interventions supplémentaires qui combinent services de soutien aux parents et conseils aux parents peuvent jouer un rôle important pour aborder les préjugés sexistes qui empêchent les filles d'aller à l'école. Une protection sociale qui associe des services de conseil au soutien par les pairs s'est révélée primordiale pour détecter les situations de vulnérabilité et de maltraitance au sein des foyers. Dans certains cas, des rapports établissent que l'influence positive des transferts de liquidités sur les budgets du foyer peut réduire le stress des parents et ainsi, la violence domestique (Barrientos et al., 2013). En outre, des sessions axées sur la sensibilisation des maris pour qu'ils discutent du rôle de leurs femmes (p.ex. au Pérou le programme *Juntos*) et un contrôle régulier pour éviter des impacts négatifs indésirables, sont importants pour prévenir des rejets de la part des hommes. Ceci souligne l'importance de mettre les hommes et les garçons à contribution pour soutenir une division plus égale du travail, réduire les tensions et les violences, et assigner un plus grand rôle aux femmes dans les prises de décisions (Holmes & Jones, 2013).

Les filles adolescentes encourent un autre risque lié au genre : la pression continue de soutenir leur mère dont les tâches domestiques ne sont pas rémunérées et qui tiennent le rôle de dispensatrice de soins. Au Rwanda, le programme *Vision 2020 Umurenge* est un nouvel exemple de mesures destinées à offrir des services de soins pour les enfants (p.ex. des crèches mobiles), et au Mexique, le *Programa de Estancias Infantiles* a fait prendre conscience de l'importance du congé parental, a activement encouragé les hommes à participer aux tâches domestiques et de soins, et a versé de petites allocations pour les soins apportés aux enfants (Roelen

& Shelmerdine, 2014).

Les transferts destinés aux personnes actives

L'incidence des programmes de travaux publics (PTP) est mitigée pour les femmes et ces derniers sont souvent critiqués pour priver les femmes et les hommes d'un temps qu'ils auraient pu consacrer à des initiatives plus productives. Les critiques que l'on retrouve souvent sont :

1. Salaires bas, ce qui limite l'engagement des plus vulnérables, des pauvres et des individus valides.
2. Une attention limitée au double rôle de la femme dont l'impact indésirable est que certaines femmes laissent leurs enfants seuls à la maison ou retirent leurs filles de l'école pour tenir la maison pendant qu'elles participent aux PTP.
3. Renforcement des normes sexospécifiques d'un « travail approprié », puisqu'on attribue des tâches « faciles » aux femmes en compensation de salaires faibles (p.ex. en Inde, le *Programme national de garanti des emplois ruraux Mahatma Gandhi*), ou qu'on paie les femmes au même taux que les hommes pour des travaux physiques lourds, qui les obligent à louer les services d'hommes en échange de 50% de leur salaire (p.ex. en Zambie, le *Micro Project Unity Programme*).
4. Néanmoins, on trouve des exemples positifs où les éléments de conception encouragent les programmes qui *tiennent compte de l'équité entre hommes et femmes* pour minimiser les dommages. Bien qu'actuellement abandonné, l'ancien *Programme national pour l'emploi des jeunes* du Ghana est un exemple de programme de travaux publics qui a cherché à élargir les types d'interventions

pour inclure des composantes de service social, comme des assistants enseignants destinés aux travailleurs de la santé. Le *Expanded Public Works Programme* d'Afrique du Sud a également intégré les travaux publics relatifs aux soins à domicile pour les personnes atteintes du VIH et relatifs aux soins pour les jeunes.

Avec le temps, les PTP ont évolué pour intégrer de nouveaux éléments de conception, afin de reconnaître le travail productif non rémunéré des femmes, et pour inclure des types d'actifs publics qui bénéficient aux femmes en réduisant le manque de temps. Par exemple, en Ethiopie, le *Productive Safety Net Programme* (PSNP) intègre des éléments de conception prenant en compte l'équité entre hommes et femmes, tels que des heures flexibles de travail, des équipements de garderies pour enfants et des actifs publics, ce qui réduit le manque de temps (p.ex. par le biais de pompes à eau et en rendant plus de sources de bois de chauffage accessibles). Cependant, au bout du compte, ce programme a renforcé les besoins pratiques des femmes en ayant peu d'impacts sur l'inégalité dans la prise de décisions ou sur les perceptions sociales des travaux appropriés pour une femme (**cf. Encadré 8**). En raison d'une incapacité à mettre en place du personnel, on a laissé passer l'opportunité d'assurer une continuité avec des services supplémentaires, comme par exemple un *package de développement des femmes* portant sur les droits des femmes et proposé par le gouvernement, qui comprenait des « conversations entre les membres de la communauté » sur la violence sexiste (Holmes & Jones, 2013).

Les transferts destinés aux personnes âgées

Le vieillissement pose de nouveaux risques pour les femmes, parce qu'elles vivent plus longtemps, elles ont en général moins accès à la terre et aux autres actifs pour maintenir leur

de vie. En Afrique subsaharienne où la prédominance du VIH/SIDA contribue grandement aux nombres élevés d'orphelins et à l'absence d'adultes d'âge moyen, c'est aux femmes âgées qu'incombe la charge des enfants. En Afrique du Sud, *la Old Age Pension* est l'un des programmes phares de protection sociale du pays. La majorité des bénéficiaires de la *Old Age Pension* sont des femmes et il a été prouvé que le transfert a eu des effets positifs sur la sécurité alimentaire du foyer en général, sur la santé des enfants, sur le statut anthropométrique des enfants, sur la scolarisation et sur le travail des enfants (Barrientos et al., 2013). La *retraite vieillesse* fait également office de protection financière et émotionnelle contre l'impact que peut avoir la mort d'un enfant adulte (en lien avec le VIH/SIDA) et le fardeau de s'occuper de ses petits-enfants. Elle contribue également à des niveaux plus élevés de migration du travail chez les femmes, parce que la retraite dépasse les contraintes de ressources et que les grands-mères peuvent prendre en charge les soins à dispenser aux enfants. Les recherches montrent que, bien que la retraite ait donné aux femmes âgées un meilleur accès aux ressources économiques et un meilleur contrôle de ces ressources, avec le temps, le stress des soins à dispenser tend à avoir un impact sur leur santé physique et l'angoisse grandissante d'avoir à charge plus de dépendants crée une tension. Ceci confirme une fois de plus la division sexuelle du travail en renforçant la responsabilité des femmes de prendre soin des jeunes membres et des malades du foyer, en plus de la charge de travail des femmes plus âgées. Ceci permet également aux membres masculins du foyer d'éviter de s'acquitter de leurs responsabilités familiales envers leurs femmes.

Quelques conclusions

- Renforcer l'action des femmes, leur capacité à s'exprimer et leur participation à l'élaboration de la protection sociale et sa fourniture vont
- accroître la réceptivité de l'Etat face aux besoins des femmes, ainsi que la responsabilisation dans le cadre de l'équité entre hommes et femmes.
- La protection sociale n'est pas la panacée pour la réduction de la pauvreté, mais elle peut traiter les inégalités entre hommes et femmes de manière efficace en intégrant des instruments traditionnels de protection sociale (p.ex. transferts de liquidités, assurances, programmes de travaux publics), en plus d'interventions supplémentaires, comme la sensibilisation au sujet des normes sociales qui renforcent les inégalités, et en assurant de meilleures relations avec les autres services gouvernementaux (p.ex. pour l'éducation et la santé).

Pour une protection sociale transformatrice efficace, toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les décideurs politiques gouvernementaux et les responsables de la mise en œuvre, les militants et les donateurs pour la cause des femmes, devraient penser de manière plus stratégique en ce qui concerne le travail multisectoriel et être plus proactifs en traitant les dynamiques et les blocages de puissance institutionnelle.

Cet article a initialement été rédigé pour une étude sur le dossier concernant « les femmes et le développement inclusif » sponsorisé par la plateforme INCLUDE (plateforme de connaissances du gouvernement néerlandais portant sur le développement inclusif), afin de soutenir le dialogue entre les chercheurs, les décideurs politiques et les praticiens du développement inclusif.

<http://includeplatform.net/dossier/dossier-women-andinclusive-development/>

Pour plus d'informations sur la recherche en matière de protection sociale liée à INCLUDE, consulter

<http://includeplatform.net/theme/social-protection/>

Pour de plus amples informations, contacter l'auteure à l'adresse j.newton@kit.nl.

Références

Adato, M. and Basset, L. (2008) [*What is the potential of cash transfers to strengthen families affected by HIV and AIDS?*](#) A review of the evidence on impacts and key policy debates. International Food Policy Research Institute, Washington, DC.

Adato, M. and Basset, L. (2012) *Social protection and cash transfers: to strengthen families affected by HIV and AIDS*. International Food Policy Research Institute, Washington, DC.

Akresh, R., De Walque, D. and Kazianga, H. (2012) *Alternative cash transfer delivery mechanisms: impacts on routine preventative health clinic visits in Burkina Faso*. NBER Working Paper 17785, National Bureau of Economic Research.

Akresh, R., De Walque, D. and Kazianga, H. (2013) *Cash transfers and child schooling: evidence from a randomized evaluation of the role of conditionality*. Policy Research Working Paper 6340, World Bank, Washington, DC.

Baird, S., Chirwa, E., McIntosh, C. and Ozler, B. (2009) 'The short-term impacts of a schooling conditional cash transfer program on the sexual behaviour of young women.' *Policy Research Working Paper 5089*, World Bank.

FAO (2015) [*Nutrition and social protection*](#). FAO, Rome.

Barrientos, A., Byrne, J., Villa, J. and Pena, P. (2013) *Social transfers and child protection*. Working Paper 2013-05, UNICEF Office of Research, Florence.

Bell, E. (2015) *Violence against women and cash transfers in humanitarian contexts*. UKAID.

Cherrier, C., Gassmann, F., Mideros Mora, A. and Mohnen, P. (2013) *Making the investment case for social protection: methodological challenges with lessons learnt from a recent study in Cambodia*. UNICEF Working Paper 2013-06, UNICEF Office of Research, Florence.

Davies, M. and McGregor, J.A. (2009) *Social protection responses to the financial crisis: what do we know?* In Focus Policy Briefing 7. Institute of Development Studies (IDS), Brighton.

De Brauw, A., Gilligan, D., Hoddinott, J. and Roy, S. (2014) 'The impact of Bolsa Familia on Women's decision-making power.' *World Development*, 59: 487- 504.

De la O Campos, A. (2015) *Empowering rural women through social protection*. Rural Transformations Technical Paper Series #2, Social Protection Division, FAO, Rome.

Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004) *Transformative social protection*. IDS Working Paper, 232, Institute of Development Studies (IDS), Brighton.

Fultz, E. and Francis, J. (2013) *Cash transfer programmes, poverty reduction and empowerment of women: a comparative analysis*. Gender Equality and Diversity Branch, ILO.

Gaia, E. (2015) *Enabling aspirations, realizing rights: social protection for adolescent girls*. Social Protection and Human Rights Commentary, <http://socialprotection-humanrights.org/expertcom/enabling-aspirations-realizing-rights-social-protection-for-adolescent-girls/>

Holmes, R. and Jones, N. (2009) *Putting the social back into social protection*. Background Note, Overseas Development Institute (ODI), London

Holmes, R. and Jones, N. (2010a) *Rethinking social protection: using a gender lens*. ODI Working Paper 320, Overseas Development Institute (ODI), London.

Holmes, R. and Jones, N. (2010b) *Social protection programming: the need for a gender lens*. ODI Briefing Paper 63, Overseas Development Institute (ODI), London.

Holmes, R. and Jones, N. (2010c) *How to design and implement gender-sensitive social protection programmes*. Overseas Development Institute (ODI), London.

Holmes, R. and Slater, R. (2012) *Social protection and gender: a life-cycle approach*. AusAid Pacific Social Protection Series: Poverty Vulnerability and Social Protection in the Pacific, Commonwealth of Australia.

Holmes, R. and Jones, N. (2013) *Gender and social protection in the developing world: beyond mothers and safety nets*. Zed Books, London.

Kabeer, N. (1999) 'Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment.' *Development and Change*, 33:3, 435- 464.

Kaplan, J. and Jones, N. (2013) *Child-sensitive social protection in Africa: challenges and opportunities*. African Child Policy Forum and Overseas Development Institute (ODI).

Luttrell, C. and Moser, C. (2004) *Gender and social protection*. ODI Working Paper, Overseas Development Institute (ODI), London.

Molyneux, M. and Thomson, M. (2011) *CCT programmes and women's empowerment in Peru, Bolivia, and Ecuador*. Policy Paper, CARE International, London.

Sabates-Wheeler, R. and Devereux, S. (2008) 'Transformative social protection: the currency of social justice', In A. Barrientos, and D. Hulme. (eds) *Social Protection for the Poor and the Poorest: Concepts, Policies and Politics*, Palgrave Macmillan, London.

Sabates-Wheeler, R. and Kabeer, N. (2003) *Gender equality and the extension of social protection.*' Extension of Social Security Paper, ILO, Geneva.

Sabates-Wheeler, R. and Devereux, S. (2008) 'Transformative social protection: the currency of social justice', In A. Barrientos, and D. Hulme. (eds) *Social Protection for the Poor and the Poorest: Concepts, Policies and Politics*, Palgrave Macmillan, London.

Samson, M. (2013) 'How are countries using social protection to benefit the poor.' *Development Co-operation Report 2013: ending poverty*, OECD.

Samson, M., van Niekerk, I. and Mac Quene, K. (2006) *Designing and implementing social transfer programmes*. EPRI Press.

Sholkamy, H. (2011) *How can social protection provide social justice for women?* Pathways Policy Paper, Pathways of Women Empowerment RPC.

Stuckelberger, A. (2010) 'Why the life course approach to gender empowerment is important?' UNOSAGI, Qatar Foundation (eds) *Promoting Empowerment of Women in Arab Countries*, pp.40-58.

World Bank (2014a) *Social safety nets and gender: learning from impact evaluations and World Bank projects*. World Bank, Washington, DC.

Tessier, L., Plaza, M., Behrendt, C., Bonnet, F. and Guilbault, E. (2013) *Social protection floors and gender equality: a brief overview*. Extension of Social Security (ESS) Working Paper 37, ILO.

World Bank (2014b) *Violence against women and girls resource guide: social protection brief*. World Bank, The Global Women's Institute, IDB.

Les opinions exprimées dans l'article précédent sont celle de leurs auteurs et ne devraient pas être confondues avec les opinions du Comité de direction du CIAS.

Lancement du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle

Lors de l'Assemblée générale de l'ONU de cette année, les leaders mondiaux ont lancé une action sans précédent pour déployer la protection sociale universelle dans tous les pays à travers le monde. Les chefs d'Etat, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation internationale du travail se sont réunis le mercredi 21 septembre pour lancer le **Partenariat mondial pour la protection sociale universelle**, dont l'objectif est que toutes les personnes aient accès aux retraites, à des avantages en cas de maternité, de handicap et à des allocations enfants, entre autres, ce qui comblerait les manques de centaines de millions de personnes à travers le monde, qui ne bénéficient actuellement d'aucune protection.

Le **Partenariat mondial pour la protection sociale universelle** rassemble l'Union Africaine, la FAO, la Commission européenne, Helpage, la BID, l'OCDE, Save the Children, le PNUD-IPC, l'UNICEF et bien d'autres, ainsi que des coopérations avec les Belges, les Finlandais, les Français et les Allemands. Le CIAS a pleinement soutenu cette initiative; notre organisation s'attache particulièrement

à la promotion de la protection sociale, considérant cette dernière comme un droit de l'homme et un investissement dans les personnes.

Une série de [23 études de cas](#) a été diffusée lors de l'événement : elle établit la liste de plusieurs pays en voie de développement étant parvenus à l'universalité, comme l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Bolivie, le Botswana, le Brésil, le Cap Vert, la Chine, la Géorgie, le Kosovo, le Lesotho, les Maldives, la Mongolie, la Namibie, le Népal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie (Zanzibar), la Thaïlande, le Timor oriental, le Trinidad et Tobago et l'Ukraine. Les études de cas montrent que la protection sociale universelle est réalisable dans les pays en développement.

L'annonce s'est faite lors de la Conférence virtuelle sur la [protection sociale pour atteindre les Objectifs de développement durable](#).

En septembre, après l'événement de haut niveau Sud-Sud à Pékin qui suivait le G20, nous nous sommes rendus à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York où les leaders mondiaux ont lancé **le partenariat**.

L'ODD 1.3 appelle à mettre en œuvre des « systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris les socles », en s'appuyant sur la [Recommandation 202 de l'ONU sur les socles de protection sociale \(n°202\)](#).

Ressources et liens utiles : les trouvailles du mois

La gouvernance de la croissance inclusive. Panorama des initiatives nationales

OCDE, Paris, 2016

Cette publication présente une vue d'ensemble des initiatives nationales concernant la croissance inclusive dans 39 pays membres et partenaires de l'OCDE.

Pour plus d'informations :

<https://www.oecd.org/publications/the-governance-of-inclusive-growth-9789264265189-en.htm>



Ressources et liens utiles : les trouvailles du mois

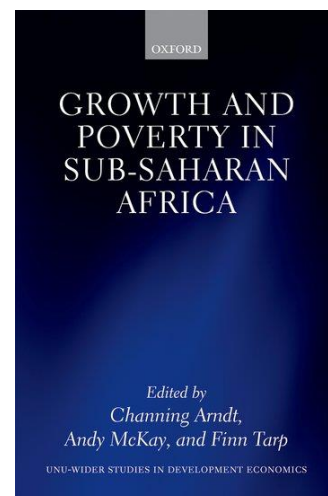
Croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne

Publié par Channing Arndt, Andy McKay and Finn Tarp
Oxford University Press, 2016
Alors que la renaissance de la croissance économique en Afrique subsaharienne est largement

reconnue, on en sait beaucoup moins sur les progrès réalisés pour ce qui est des conditions de vie. Ce livre évalue de manière complète les tendances des conditions de vie des 16 pays majeurs d'Afrique subsaharienne, ce qui correspond à environ 75% de la population totale.

Pour plus d'informations:

<https://global.oup.com/academic/product/growth-and-poverty-in-sub-saharan-africa-9780198744795?cc=us&lang=en&>



Rédacteur de la newsletter :
Sergei Zelenev, Directeur exécutif
E-mail: szelenev@icsw.org,

Adresse :
ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (Bureau de New-York)
icsw@icsw.org
Site web : www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stéphanie